

		
République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	Mardi 04 avril 2022	Séance du Mardi 12 avril 2022
		L'An Deux Mille Vingt et deux, le Douze avril à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Centre Aquatique du Clermontais à Clermont L'Hérault, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL.
	Votes : 42	
Présents : 33	Pour : 31	
Absents : 3	Contre : 0	
Représentés : 9	Abstention : 11	
Rapporteur	Joseph RODRIGUEZ	10ème Vice-Président en charge de l'eau et de la GEMAPI

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Marina BOURREL (Brignac), Mme Myriam GAIRAUD (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), M. Jean FRADIN (Canet), Mme Marie-Luce LOSCHI (Canet), Mme Reine GRENOVILLE (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Daria PICARD (Ceyras), Mme Isabelle LE GOFF (Clermont l'Hérault), M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), M. Georges ELNECAVE (Clermont l'Hérault), Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), M. Jean-François FAUSTIN (Clermont l'Hérault), M. Jean Luc BARRAL (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Marc CARAYON (Lacoste), M. Jean-Philippe OLLIER (Lieuran Cabrières), Mme Sophie COSTEAU (Mérifons), M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Christine RICARD (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Grégory GUERIN (Paulhan), Mme Isabelle SILHOL (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jacques ARRIBAT (Salasc), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmascle), M. Jacky PEREZ (Villeneuve).

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault) représenté par M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault) représentée par M. Jean-François FAUSTIN (Clermont l'Hérault), M. Franck RUGANI (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), M. Serge DIDELET (Mourèze) représenté par M. Marc CARAYON (Lacoste), Mme Sylvie VERY-MALMON (Nébian) représentée par M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sophie ROYON (Paulhan) représentée par Mme Christine RICARD (Paulhan).

Absent(e)s : M. Arnaud MOULS (Canet), Sébastien VAISSADE (Liausson), Mme Aleksandra DJUROVIC (Paulhan).

36. Eau et Assainissement : Adoption du Programme Pluriannuel d'Investissements 2022-2030

Considérant l'exercice des compétences en matière d'eau potable et d'assainissement depuis le 1er janvier 2018 par la Communauté de communes du Clermontais, la Communauté a engagé, dès 2018, l'élaboration des schémas directeurs d'eau et d'assainissement à l'échelle de l'ensemble de son périmètre.

L'engagement de ces études de planification a fait l'objet d'un vote favorable du Conseil communautaire en date du 20 Septembre 2017.

Ces schémas directeurs intercommunaux viennent d'être livrés. Ils ont fait l'objet, en date du 13 Décembre 2021, d'une présentation au comité de pilotage prévu à cet effet.

Ils ont permis de poser un diagnostic approfondi de l'existant et d'établir en conséquence un programme de travaux nécessaire et justifié :

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20220428-2022-04-12-36-DE
Date de réception préfecture : 28/04/2022

- En raison de l'état vieillissant des réseaux d'eau et d'assainissement de la collectivité ;
- En raison de l'existence d'infrastructures (stations d'épuration, réservoirs, forages) en limite de capacité ;
- En raison de la nécessité de moderniser l'ensemble des infrastructures en vue de répondre à la pression démographique, aux obligations réglementaires et de s'adapter aux impacts du changement climatique.

Afin de mettre en œuvre ce programme de travaux, il convient d'établir un Programme Pluriannuel d'Investissements relatif à l'eau et l'assainissement. Ce programme, dont la mise en œuvre couvre la période de 2022 à 2030 est estimé à plus de 42,2 M€ HT. Il est établi sur la base d'un prévisionnel de subventions de l'ordre de 14,9 M€HT.

Il s'agit d'un outil :

- De pilotage financier et politique ;
- De communication avec les adhérents, les abonnés et les partenaires institutionnels ;
- De programmation de l'activité interne du service.

Ce programme pluriannuel d'investissements est structuré autour de 5 Autorisations de Programme :

		INVESTISSEMENT PREVISIONNEL	SUBVENTIONS PREVISIONNELLES
AP1	Réhabilitation des réseaux d'eau potable	7 329 066 €HT	4 022 953 €HT
AP2	Sécurisation de la ressource en eau potable	10 460 297 €HT.	2 606 610 €HT
AP3	Réhabilitation des réseaux d'assainissement	10 800 550 €HT.	3 380 958 €HT
AP4	Réhabilitation des ouvrages d'assainissement	11 428 860 €HT	4 724 858 €HT
AP5	Création des nouveaux locaux de la régie	2 161 000 €HT	200 000 €HT
TOTAL		42 179 773 €HT	14 935 379 €HT

En conséquence, Monsieur RODRIGUEZ propose aux membres du Conseil communautaire :

- **D'ADOPTER** le Programme Pluriannuel d'Investissement eau et assainissement d'un montant de 42,2 M€ HT,
- **D'ADOPTER** la création des 5 autorisations de programme telles que prévues ci-dessus,
- **DE MANDATER** le Président pour la recherche des financements liés au plan pluriannuel d'investissements (subventions et recours à l'emprunt),
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à prendre tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur REVEL soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire oui l'exposé de Monsieur RODRIGUEZ et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

- **ADOpte** le Programme Pluriannuel d'Investissement eau et assainissement d'un montant de 42,2 M€ HT,
- **ADOpte** la création des 5 autorisations de programme telles que prévues ci-dessus,
- **MANDATE** le Président pour la recherche des financements liés au plan pluriannuel d'investissements (subventions et recours à l'emprunt),
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Claude REVEL.